



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête Capacités, Aides Et Ressources des seniors en ménages (CARE) Ménages, volets seniors et aidants 2015

*Service producteur* : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des Affaires sociales et de la santé

**Opportunité** : avis favorable émis le 14 mai 2013 par la commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 5 mars 2014 (commission Ménages)

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) réalise une importante enquête auprès des personnes âgées de 60 ans ou plus. Le dispositif d'enquêtes « Capacités, Aides et Ressources des seniors » (CARE) comprend l'enquête VQS (2014), l'enquête CARE en ménages (2015), volets « seniors » et « aidants », et l'enquête CARE en institutions (2016), volets « seniors » et « aidants ».

Les objectifs thématiques des enquêtes CARE sont triples : suivre l'évolution de la dépendance, estimer le reste à charge lié à la dépendance et mesurer l'implication de l'entourage auprès de la personne âgée. Les résultats, portés à la connaissance des professionnels et du public, vont permettre de mieux cibler les politiques d'aide à destination des personnes ou familles dans le besoin.

Les enquêtes CARE comprendront deux parties : une en logement ordinaire et l'autre en institution, composées chacune d'un volet « seniors » et d'un volet « aidants ». La partie en logement ordinaire sera précédée d'une enquête filtre « Vie Quotidienne et Santé » (VQS), la partie en institution de l'enquête quadriennale EHPA de la Drees auprès de tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées.

L'enquête « CARE ménages » - volets « seniors » et « aidants » permettra de caractériser les personnes âgées selon plusieurs définitions de la perte d'autonomie et de mesurer l'évolution des prévalences de la dépendance par rapport aux enquêtes « Handicap-Santé » 2008-2009, d'estimer le reste à charge lié à la dépendance et de comprendre comment les familles s'organisent pour faire face à celui-ci, et aussi de recenser la nature, la quantité et l'origine des aides humaines, financières et techniques existantes ainsi que des besoins non satisfaits.

Les questionnaires du volet « seniors » seront adaptés au lieu de vie de la personne interrogée (domicile ou institution) et traiteront les thématiques suivantes :

- Tronc commun des ménages
- Dépendance : santé (dont mini-module européen, recours aux soins et déficiences) ; limitations fonctionnelles ; restrictions d'activités ; accessibilité ;
- Aides : aides techniques, aides humaines, aides financières, aménagements du logement ;
- Revenus ;
- Allocations/Prestations
- Dépenses régulières et contraintes du ménage.

.../...

Des répondants «proxys » seront autorisés quand l'enquêté sera dans l'incapacité de répondre.

Le « volet aidants » (ménage ou institution) viendra compléter le « volet seniors » sur :

- la relation de l'aidant avec l'aidé ;
- les aides humaines, financières et matérielles fournies par l'aidant ;
- les dépenses et ressources liées à la perte d'autonomie que l'aidé n'aurait pas pu renseigner.

L'aidant sera aussi interrogé sur son état de santé et les conséquences de l'aide sur sa vie professionnelle, sociale et affective.

Le volet « seniors » de l'enquête CARE ménages couvre les personnes de 60 ans ou plus vivant en logement ordinaire. Le volet « aidants » de l'enquête CARE ménages couvre l'ensemble des aidants de 18 ans ou plus déclarés par les personnes interrogées dans le volet « seniors ».

L'enquête « CARE ménages » sera réalisée en France métropolitaine, mais le questionnaire et la méthodologie seront fournis au Centre de ressources interrégional des enquêtes ménages de l'Insee et aux agences régionales de santé ARS qui pourront, s'ils le souhaitent, conduire l'enquête sur leur territoire en adaptant les questionnements.

Pour l'enquête « CARE ménages » volet « seniors », un échantillon de 15 000 personnes âgées de 60 ans ou plus sera tiré parmi les répondants à VQS en surreprésentant les personnes âgées supposées dépendantes selon les limitations qu'elles auront déclaré ressentir dans leur vie quotidienne. Un seul individu par ménage sera interrogé. Tous les aidants de l'entourage âgés de 18 ans ou plus cités par les « seniors » interrogés seront enquêtés pour le volet « aidants », dans la limite de dix aidants dont trois cohabitants maximum.

La collecte du volet « seniors » de l'enquête « CARE ménages » est prévue de mars à mai 2015, celle du volet « aidants » sera concomitante et se poursuivra jusqu'en juin 2015.

La Drees réalisera des exploitations de l'ensemble du dispositif d'enquêtes. Les premiers résultats et données de cadrage seront diffusés à partir de 2016-2017 au niveau France entière dans sa publication « *Études et Résultats* ». Ces exploitations pourront ensuite (2016 à 2019) donner lieu à des articles dans des revues scientifiques ou analyses dans des publications touchant un plus large public (dans l'offre éditoriale de la Drees, « *Études et Résultats* », Dossiers solidarité santé ou documents de travail). Elles seront également présentées lors de séminaires ou de colloques.

Les bases seront mises à disposition sur le réseau Quetelet pour des exploitations externes à la Drees par la communauté scientifique (livraison de fichiers de production et de recherche entre 2015 et 2017).

---

**Le Comité du label émet les remarques et recommandations suivantes :**

**La demande d'obligation de réponse :** il est précisé que la proposition d'obligation de réponse porte à la fois sur les questionnaires aidants et seniors, ainsi que sur l'ensemble du dispositif statistique, incluant les appariements. Par ailleurs, le Comité émet le souhait que, dans le souci de garantir la qualité de l'opération, le protocole permette l'interrogation des personnes sous tutelle, sauf objection explicite du tuteur, et que le tuteur n'ait aucun droit d'accès aux réponses de son protégé mais qu'il conserve la possibilité de demander la suppression des données collectées. Néanmoins, le Comité demande au service de prendre attache auprès de la Cnil pour s'assurer que cette demande du Comité est compatible avec la jurisprudence de la Cnil.

Les personnes interrogées devront être bien informées de ce caractère obligatoire et de son champ d'application. Les formulations de la plaquette ou de certaines questions devront être revues pour éviter de laisser penser que les enquêtés ont le choix de ne pas répondre (éviter la formulation « *acceptez-vous...* »).

**L'appariement avec les fichiers APA des Conseils généraux :** le Comité du label souhaite un retour d'expérience sur cette opération, même si ce type d'appariements avec les données des Conseils généraux a déjà été mis en place pour d'autres enquêtes. Il rappelle par ailleurs à la Drees qu'elle doit effectuer les démarches nécessaires auprès du Comité du secret pour l'habilitation de son prestataire.

**Les enquêtes complémentaires et les post-enquêtes :** ces différents projets ne peuvent être distingués à ce stade. La question filtre intervenant en fin de questionnaire doit donc rester assez générale et ne pas

explicitement indiquer qu'un chercheur de la Drees interviendra. Ces opérations doivent être signalées dans le dossier Cnil et avoir lieu dans un délai raisonnable (au plus 2 ans et non dans les 5 ans comme indiqué dans le dossier).

**La concertation avec les partenaires sociaux** : le Comité du label note que le service a bien pris en compte le souhait de l'Unaf d'être associée au groupe d'exploitation, exprimé lors de la séance du Comité examinant l'enquête VQS.

**La réalisation d'une enquête dans les Dom** : le Comité précise que, si une opération analogue ou d'inspiration voisine devait avoir lieu dans les Dom, elle devrait être présentée spécifiquement devant le Comité du label. Il est rappelé que le label accordé à cette séance pour l'enquête CARE mentionnera bien que seul le champ de la métropole est concerné.

**Concernant le statut des mineurs-aidants** : le Comité recommande au service de regarder, à partir des enquêtes précédentes, dans combien de cas des mineurs-aidants ont pu être interrogés ; si ce nombre est négligeable, le service pourra envisager de ne pas les interroger dans l'enquête CARE ; cependant, s'il juge indispensable de le faire, il devra prendre attache auprès de la Cnil pour vérifier les conditions juridiques de passation de ce type d'interrogation auprès de mineurs.

Le service devra tenir compte des observations formulées par la Cnil, notamment pour les opérations de « cryptage » (préférer le terme de chiffrement) du NIR rendant ces données anonymes.

**L'accès des données aux chercheurs** : le Comité demande au service de prévoir cet accès , via le centre Quetelet pour les données non indirectement nominatives ou via le CASD pour les autres cas.

**La méthodologie, en particulier l'échantillonnage** : le Comité souhaitera recevoir une note méthodologique expliquant précisément et de manière détaillée l'articulation entre les deux échantillons VQS et CARE et, notamment, la manière dont sont prises en compte les contraintes induites par le NCEE. Cette note devra aussi préciser les modalités et la procédure mises en place pour le déclenchement des échantillons de réserve.

**Le protocole de contacts avec les enquêtés** : le Comité demande que des instructions assez précises soient données aux enquêteurs sur l'organisation de l'enchaînement de leurs différentes collectes. En particulier, il convient de leur indiquer la nécessité d'interroger, dans un premier temps (après une éventuelle période d'apprentissage), les GIR (groupe Iso-Ressources) les plus « lourds », pour aborder ensuite les cas des GIR les plus simples. Sur ce point, le Comité recommande au service de suivre les taux d'avancement de la collecte par GIR et par enquêteur.

Par ailleurs, le Comité recommande fortement au service de se rapprocher du CHSCT (Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) de l'Insee pour connaître quelles sont ses recommandations en matière d'aide psychologique aux enquêteurs et pour les mettre en œuvre.

Enfin, il recommande au service de veiller à ce que les enquêteurs disposent d'une liste d'adresses ou de contacts auxquels pourraient se référer les enquêtés en cas de besoin.

**Les lettres-avis** : le Comité prend acte du fait que les modifications demandées seront prises en compte par le service, y compris pour les lettres aux organismes locaux.

#### **Le questionnaire :**

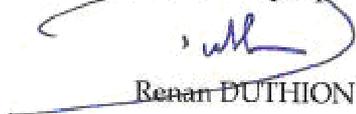
- le service devra vérifier le poids de l'action sociale des communes par rapport à celui des caisses. Si celui-ci s'avère non négligeable, il serait opportun de rajouter des questions spécifiques permettant d'identifier certaines prestations réalisées par les communes ;
- par ailleurs, lors de la formation des enquêteurs, il faudra insister sur la vigilance à apporter au renseignement des unités de temps, notamment pour les questions sur le temps passé dans les institutions (cf. question HEHTDUT) ;
- prévoir un « toilettage » de l'ensemble des questions pour limiter au maximum les redondances selon les entrées par les aidants ou par les aides ;
- une question sur l'existence d'une formation ou sur les besoins de formation des aidants serait à rajouter ;
- rebalayer l'ensemble du questionnaire en vérifiant dans quels cas on peut s'affranchir de l'énoncé de l'ensemble des modalités, ce dans le but d'alléger et de raccourcir le questionnement.

**Justification de l'obligation** : « afin que les enquêtes CARE seniors et aidants répondent à leurs objectifs et disposent d'effectifs de personnes dépendantes d'une part et d'aidants de l'entourage d'autre part, suffisants pour les analyses, il convient de prendre toutes les mesures possibles pour limiter la non-réponse. ». **(Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).**

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti de la proposition d'obligation de réponse, à l'enquête Capacités, Aides Et Ressources des seniors.

Ce label est valide pour la période 2014-2018

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Renan DUTHION